

Commune de Mauriac (Cantal)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-deux septembre, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 22 septembre 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

Présents :

Edwige ZANCHI
Cyrille ROLLIN
Raymonde THESSANDIER
Jean Jacques VAISSIER
Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Geneviève RONGERE
Jacqueline BORNE
Jacques SERRAT
Gille FRUTIERE
Sabine RIVET
Sylvie FENIES
Guillaume POINAT
Géraud MAZE
Julien CHAMBON
Audrey LAFARGE
Claudine HEBRARD
Alain DELASSAT
Andrée BROUSSE
Mireille LEOTY
Gérard VIOLLE

Etaient représentés :

Béatrice CARTAYRADE ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Olivier PRAT ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,
Maryse BONNET ayant donné pouvoir à Raymonde THESSANDIER,
Michel PAPON ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT,
Bruno DUFAYET ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI,
Stéphanie SERIEIX ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE.

Etait excusé :

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2023-09-29 /1

Fonds de concours 2023 de la Communauté de communes du Pays de Mauriac

Madame le Maire expose que le Conseil communautaire a, dans sa séance du 11 septembre 2023, approuvé le règlement d'attribution du Fonds de concours susceptible d'être attribué aux communes membres de la Communauté de communes du Pays de Mauriac au titre de l'année 2023.

Considérant le projet d'équiper le Groupe scolaire Jules Ferry d'un système de sonorisation afin de pouvoir mettre en œuvre le Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) de l'école (diffusion des messages d'alerte, des sonneries intercoures et message micro).

Considérant que ce projet est éligible au titre du fonds de concours 2023 attribué par la Communauté de communes du Pays de Mauriac.

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté de communes du Pays de Mauriac au titre de l'installation d'un système de sonorisation PPMS, pour un coût estimatif de 15 586,36 € HT.

Le Conseil Municipal,
Vu le règlement du fonds de concours,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	27	0	0

APPROUVE l'attribution d'un fonds de concours aux communes membres de la Communauté de communes du Pays de Mauriac dans les conditions du règlement adopté par le conseil communautaire dans sa séance du 11 septembre 2023.

APPROUVE le projet d'installation d'un système de sonorisation pour le Plan Particulier de Mise en Sureté du groupe scolaire Jules Ferry.

APPROUVE le dépôt d'un dossier de demande de financement au titre du Fonds de concours 2023 de la Communauté de communes du pays de Mauriac

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 09/10/2023



ID : 015-211501200-20230929-DELB20230929_1-DE

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Installation système de sonorisation PPMS	15 586,36 €	Fonds de concours CCPM (35 %)	5 454,54 €
		Autofinancement (65 %)	10 131,82 €
		Total	15 586,36 €

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 29 septembre 2023

 **Le Maire,**
Edwige ZANCHI

La Secrétaire de séance,


Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le **09/10/2023**

ID : 015-211501200-20230929-DELB20230929_1-DE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le



ID : 015-211501200-20230929-DELB20230929_1-DE